

Chers parents,

Durant cette année scolaire, vous allez recevoir des **factures mensuelles** reprenant le coût des photocopies, des cours d'escalade et des différentes sorties faites par votre enfant durant le mois écoulé. Comme vous le savez probablement déjà, la politique de notre Pouvoir Organisateur, la commune de Saint-Gilles, est de limiter au maximum les dépenses facturées aux parents.

Estimation des frais mensuels :

- Escalade : 6€ par séance
- Sortie culturelle : entre 6 et 10 € par visite
- Photocopies : 3 € par mois
- En cas de perte d'un JDA : 7,5 €

Il va de soi que les sorties et les séances d'escalade ne seront facturées qu'aux parents des élèves concerné-e-s.

N.B. : En cas d'absence lors d'une sortie ou d'une séance d'escalade, seul-e-s les élèves absent-e-s sous certificat médical ne devront pas payer le montant prévu.

A ces quelques frais s'ajoute une somme correspondant aux provisions en vue du **voyage scolaire**, pour les classes concernées :

- pour les élèves de **2^e** : 100€ en septembre et en octobre, avec le solde à payer en novembre ;
- pour les élèves de **4^e** : 20 € de septembre à mars, avec le solde à payer au mois d'avril ;
- pour les élèves de **6^e** : 45 € de septembre à avril, avec le solde à payer au mois de mai.

Le montant à payer ainsi que le numéro du compte bancaire communal seront indiqués sur la facture que vous recevrez dès la fin du mois de septembre.

Nous vous remercions d'avance

- de bien utiliser la **communication structurée** qui permettra de tracer vos paiements
- de bien respecter les **montants** et les **échéances** indiqués sur la facture

Je reste joignable par mail : salma@lirl.be si vous avez besoin de précisions quant aux factures.

Cordialement,

Salma Bouslama, éducatrice économiste

salma@lirl.be – téléphone 02 435 12 17